

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-276 du 8 Août 1983

portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM)

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de Gestion ;
- VU le décret N° 83-275 du 8 AOUT 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM)
- SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Juillet 1983,

DECRETE :

Article 1er.- : Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM) les personnes ci-après :

- Camarades : - Barthélémy HONVOH : Représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Mouftaou TOUKOUREU : Représentant du Ministre des Finances
- Michel M'Po KOUAGOU : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Amidou BARA : Représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.

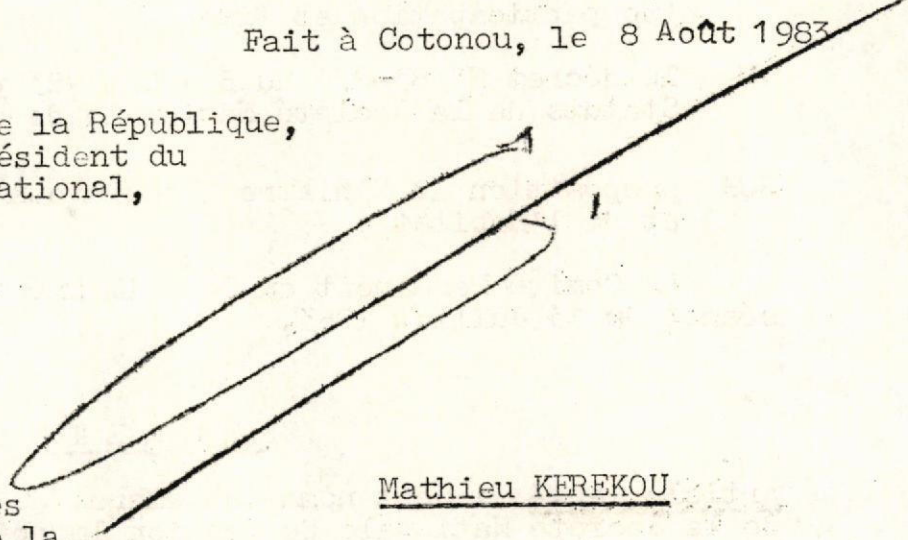
- Abdou ASSOUMA : Représentant du Ministre du Commerce
- Joseph AKPONA : Représentant du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat ;
- Obed TODOME { Représentants du Syndicat de la SONAGIM
- Vincent HOUNTEYESSO {
- Jérôme AWESSOU (
- Roger CAKPO : { Représentants du C.D.R. de la SONAGIM
- Raouf KOLADE {
- Benoît BOSSOU : Représentant de l'Institut National de Cartographie ;
- Théodore AHOUESSOU : Représentant de la Société Nationale de Construction et des Travaux Publics.

Article 2.- : Le Camarade Joseph AKPONA est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Gestion Immobilière.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

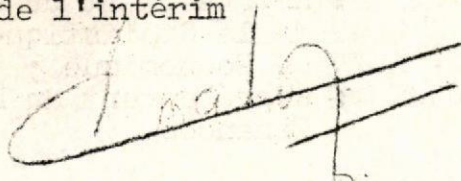
Fait à Cotonou, le 8 Août 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des
Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat absent, le Ministre
du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
chargé de l'intérim



Grégoire AGBAHE

AMPLIATIONS : PR 8 SA/CC/PRBP 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MTPCH 5
MF-MPSAE-MTAS-MIME-MC 20 Autres Ministères 16 SGG 4 SPD 2 IGE et
ses Sections 4 SONAGIM 8 DNC 4 SANACOTRAP 4 CCIB 2 Membres du CA/
SONAGIM 13 BPE-DLC-INSAE 6 DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP4
BN-DAN 4 JORPB 1.-